

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 494

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 225 de M. Le Fur

ARTICLE 1ER BIS

Après le mot « médecin » ajouter « qualifié »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.